

Vous souhaitez recevoir
la lettre des odeurs par mail ?
Dites-le nous : airfobep@airfobep.org

Surveillance
des odeurs

● Édito

Les nuisances olfactives dans
la région de l'étang de Berre

Taux de perception des odeurs

Plus de 10 000 observations olfactives ont été effectuées en 2009 par les riverains qui constituent le jury permanent. Ces observations montrent que globalement le taux de perception des odeurs, dans la zone de l'étang de Berre, est resté stable en 2009 par rapport aux deux années précédentes : il est en moyenne de 12 %, contre 13 % en 2008

et 12 % en 2007. Le taux de perception des odeurs est plus élevé durant les mois d'été, atteignant 20 % au mois de juillet. En résumé, cette année, 1 observation sur 10 en moyenne, contre 2 sur 10 en été, a donné lieu à la perception d'une odeur gênante dans la zone de l'étang de Berre. Le taux de perception des odeurs varie d'une commune à une autre et entre les quartiers d'une même commune.

Origines des mauvaises odeurs

Les odeurs perçues dans la zone de l'étang de Berre ont pour origine principale l'activité industrielle.

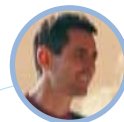
Plaintes des riverains

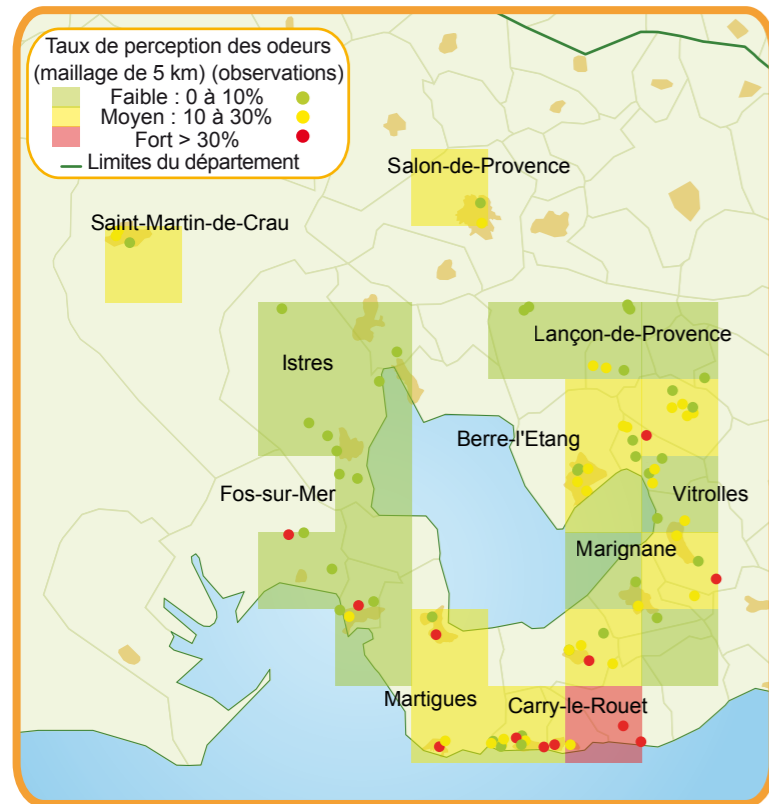
Dans les communes de la zone de l'étang de Berre, près de 1700 plaintes ont été recensées en 2009 (1684 en 2008). Interrogés sur l'origine probable des odeurs qu'ils perçoivent, trois plaignants sur quatre désignent l'activité industrielle.

Un nombre important de plaintes a été recensé dans les communes de Martigues, Châteaurenard, Port-de-Bouc et Vitrolles.

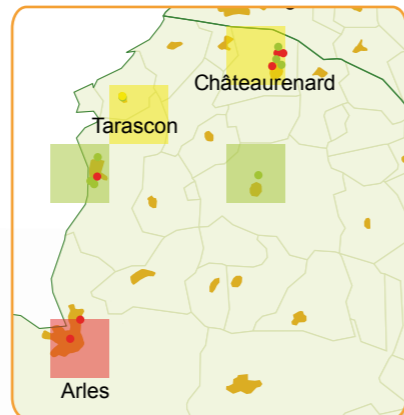
Lettre des odeurs

Janvier 2010



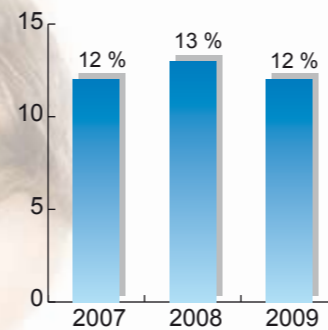


Jury de nez



Perception des odeurs par les nez bénévoles

Au cours de l'année 2009, le taux de perception moyen est de 12 %, c'est-à-dire qu'en moyenne 1 observation sur 10 a donné lieu à la perception d'une odeur. Il varie entre 6 et 20%, le maximum étant enregistré au cours du mois de juillet et le minimum au cours du mois d'octobre.

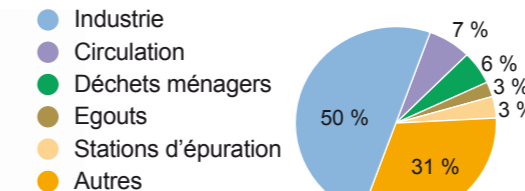


Glossaire

Observation : le fait de "renifler" l'air extérieur.
Perception : le fait de sentir une odeur suite à une observation. L'odeur est caractérisée par la gêne qu'elle occasionne.
Taux de perception : rapport entre le nombre de perceptions et le nombre d'observations.

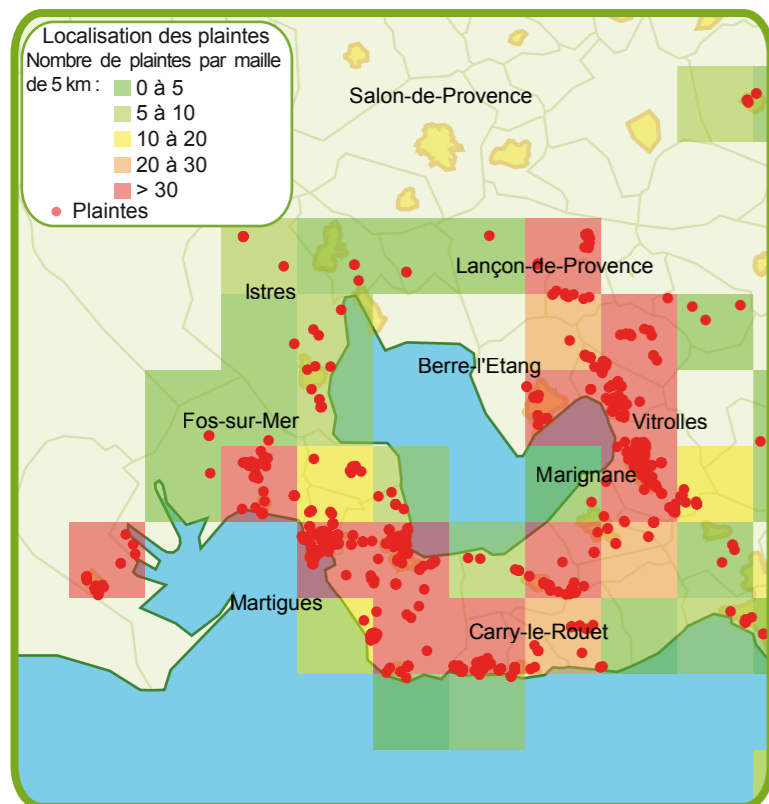
Origines des odeurs perçues par les nez bénévoles

Près de la moitié des odeurs perçues ont pour origine l'activité industrielle, un tiers des odeurs sont classées dans la catégorie "autres".

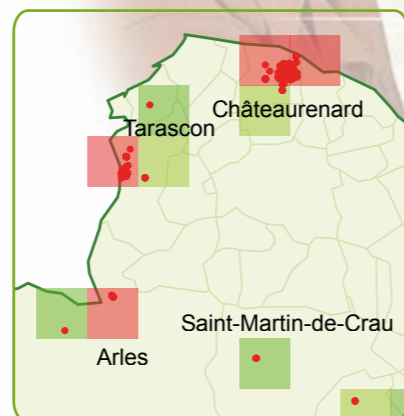


Zoom jury

- Nombre moyen, par mois, de nez bénévoles ayant participé aux observations : 56.
- Nombre d'observations en 2009 : 10 164.
- Odeur de la classe "autres" la plus citée : gaz et brûlé.
- Nombre de nouveaux nez bénévoles inscrits : 21.
- Actualité : Un atelier olfactif a été organisé pour les nez les 2 et 3 décembre 2009 dans les locaux d'AIROBEP à Martigues.

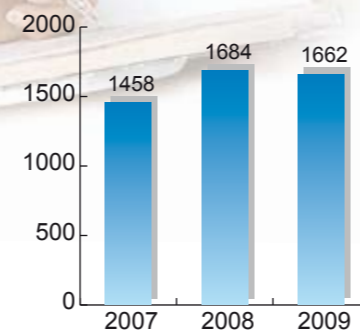


Plaintes



Nombre de plaintes recensées

541 plaintes ont été recensées entre juillet et septembre 2009 sur le pourtour de l'étang de Berre et l'ouest des Bouches-du-Rhône.

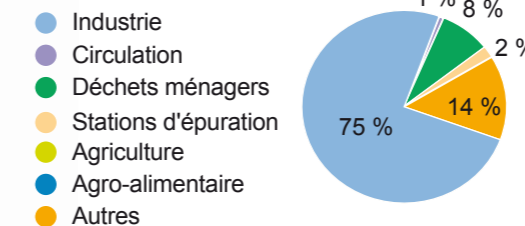


Glossaire

Un rapport de plaintes est envoyé à la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement - ex DRIRE) lorsque trois plaintes sont recensées au cours d'une journée dans un rayon de 2 km.

Origines des odeurs des plaintes

3 plaintes recensées sur 4 ont pour origine l'activité industrielle. Les odeurs non classées (rubrique "autres") représentent plus d'une plainte sur 10.



Zoom plaintes

- Nombre de rapports de plaintes : 120.
- Communes les plus concernées : Châteaurenard (38 rapports de plaintes), Vitrolles (19) et Port-de-Bouc (18).
- Origines de ces rapports de plaintes : activités industrielles et compost.
- Communes ayant connu le plus de plaintes : Châteaurenard (291 plaintes enregistrées), Port-de-Bouc (198), Vitrolles (192), Martigues (161), Rognac (135)...

Un véritable outil d'aide à la décision

Initiée en 2008, la campagne d'observations dans les communes de Martigues et Port-de-Bouc s'est poursuivie avec la participation de plus de 30 riverains volontaires. Ces nez bénévoles ont été formés pour reconnaître et discerner de manière précise les odeurs provenant du site industriel de Lavéra.

Après plus de 12 mois de mobilisation et 3000 observations réalisées par les nez bénévoles, les résultats de cette campagne ont été compilés par la SRO. Ils vont orienter les actions à entreprendre par les acteurs concernés, industriels et services de l'Etat, pour améliorer la situation olfactive dans les deux communes. Les résultats de cette campagne ont déterminé de façon précise, dans les communes de Martigues et Port-de-Bouc :

- les niveaux de pollution olfactive, de fond et de pointe, dans les deux communes,
- les situations météorologiques « favorables » à l'apparition d'odeurs gênantes,
- la hiérarchisation des différents types d'odeurs les plus gênantes pour les riverains.

Ce type de campagne s'avère être un véritable outil d'aide à la décision.

Une campagne analogue a d'ailleurs été initiée en 2009 par la SRO dans la commune de Tarascon. Près de 15 nez bénévoles y participent.

Une information complète en cas d'épisode olfactif

A chaque « pic » d'odeurs gênantes, la SRO transmet un rapport aux services de l'Etat et aux acteurs responsables de mener les investigations nécessaires. Ce rapport intègre :

- la description complète des plaintes des riverains, illustrée par une carte de la situation,
- les investigations relatives à la recherche des sources à l'origine de l'odeur gênante.

Ce rapport est complété par toutes les informations concernant l'épisode olfactif en question : avis des services de l'Etat, réponse des industriels potentiellement concernés, ...

Ce rapport qui constitue, in fine, une information complète sur l'épisode olfactif, est disponible pour le public, via le site Internet de la SRO : www.sro-paca.org.

Une réglementation sur les odeurs en évolution permanente

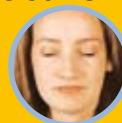
La SRO porte un grand intérêt à l'évolution de la réglementation liée aux odeurs et aux nuisances olfactives. Elle assure une veille réglementaire sur le sujet et en informe ses bénéficiaires et ses partenaires. En 2009, la SRO a réédité sa plaquette « la réglementation des odeurs », mise à jour et complétée par les évolutions récentes dans ce domaine.

➤ Appel à "bénévoles"

La Surveillance Régionale des Odeurs recherche en permanence des nez bénévoles dans la région de l'étang de Berre et de l'ouest des Bouches-du-Rhône. Si une personne de votre entourage souhaite participer aux campagnes d'observations, contactez-nous.

➤ Signalez une gêne olfactive

▶ N° Vert 0 800 17 56 17



Route de la Vierge 13500 Martigues
Tél. : 04 42 13 01 20 • Fax : 04 42 13 01 29
E-mail : airfobep@airfobep.org • Site : www.airfobep.org

Pilote de la mission régionale
« Surveillance des odeurs »

Avec le soutien de

